

PLAN D'AMENAGEMENT  
DETAILLE (PAD)

PLAN  
DOMAINE SKIABLE DE THYON

Echelle 1 : 5'000



AZUR Roux & Rudaz  
Aménagement du territoire

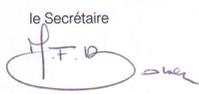
Rue du Saax 16 B - 1950 Sion  
T : 027/323.02.96 T : 027/323.02.07  
e : info@azur-sarl.ch web : www.azur-sarl.ch

09.09.2011  
Modifications :  
- conseil communal du 03.11.2011  
- requête d'homologation du 18.03.2013

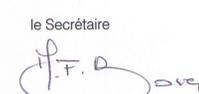
COMMUNE DE VEX  
PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE  
DOMAINE SKIABLE DE THYON  
CANTON DU VALAIS



Décision du Conseil Municipal, en date du : 01.09.2011

le Président  le Secrétaire 

Approbation par l'Assemblée Primaire, en date du : 14.12.2014

le Président  le Secrétaire 

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du : 30. avril 2014

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 30. avril 2014

Droit de sceau: Fr. 300.-

L'atteste:  
Le chancelier d'Etat: 

Légende

- Limites communales
- - - Périmètre du PAD

Affectation du sol

- Zone de domaine skiable
  - secteur de pistes enneigées mécaniquement
  - secteur de pistes damées
  - secteur d'itinéraire à ski des Rindouets
  - secteur de réserve du domaine skiable
- Zone constructions et installations d'intérêt public B
- Zone agricole II
- Zone de protection de la nature
  - "nature existante"
  - "nature à créer"
- Zone de protection du paysage
  - secteur de protection
  - secteur d'intégration

A titre indicatif

- Itinéraire à ski
- Aire forestière (délimitation orthophoto + cadastre)
- Piste en zone à bâtir
- Zone de dangers naturels - avalanche
- Rouge
- Bleue
- Jaune
- Zone protection des sources
- S1 approuvé
- S2 approuvé
- S3 approuvé
- Sources
- Espace cours d'eau
- Zone à bâtir homologuée selon PAZ, à titre indicatif
- Zone constructions et installations d'intérêt public homologuées selon PAZ, à titre indicatif

